



Emploi dans les trois fonctions publiques

- **5,3 millions de personnes dans les trois fonctions publiques**, soit 20,4 % de l'emploi total (salarié et non salarié) en France, au 31 décembre 2009.
- **FPE : 2,392 millions d'agents**, soit 45,2 % de l'emploi public : ministères 2,044 millions d'agents (soit 1,967 million ETP) et ÉPA nationaux 349 000 agents (298 000 ETP).
- **FPT : 1,806 million d'agents** (1,509 million ETP), soit 34,1 % de l'emploi public : les 3/4 dans les collectivités territoriales (dont 6 % dans les régions, 21 % dans les départements et 73 % dans les communes) et 1/4 dans les ÉPA locaux.
- **FPH : 1,100 million d'agents** (1,010 million ETP), soit 20,8 % de l'emploi public : 91 % dans les hôpitaux, 6 % dans les maisons de retraite et 3 % dans les « autres établissements médico-sociaux ».
- **Trois fonctions publiques : 3,9 millions de titulaires**, 891 000 non-titulaires (hors emplois aidés), 42 000 ouvriers d'État, 50 000 assistantes maternelles, 107 000 médecins et 341 000 militaires.
- Évolution des effectifs des **trois fonctions publiques (2008-2009) : +0,4 %**. **FPE -1,2 %**, **FPT +2,0 %** et **FPH +1,4 %**.
- **Trois fonctions publiques : dont 28 % de cadres** (contre 17 % dans le secteur privé), **22 % de professions intermédiaires** (25 % dans le privé), **45 % d'employés et d'ouvriers** (57 % dans le privé). Hors enseignants et militaires : 15 % de cadres, 24 % de professions intermédiaires et 56 % d'employés et ouvriers.
- FPE : 50 % d'agents en catégorie A, 26 % en B, 21 % en C et 4 % en catégorie indéterminée. Hors enseignants et militaires, 24 % en A, 35 % en B, 33 % en C et 8 % en catégorie indéterminée. Enseignants : 98 % en A et 2 % en B. Militaires : 14 % en A, 54 % en B et 33 % en C.
- FPT : 8 % d'agents en catégorie A, 13 % en B, 76 % en C et 3 % en catégorie indéterminée.
- FPH : 15 % d'agents en catégorie A, 31 % en B, 49 % en C et 5 % en catégorie indéterminée.
- **830 000 enseignants** représentent 41 % des agents des ministères (hors ÉPA).
- 61 % des titulaires civils relèvent des ministères de l'enseignement ; 11 % de l'Intérieur ; 11 % des ministères économique et financier et 5 % de la Justice.
- Âge moyen des agents (titulaires civils) : **FPE 43,4 ans** ; FPT 44,2 ans ; FPH 42,1 ans. Part des 55 ans et plus : FPE 16,9 % ; FPT 15,4 % ; FPH 10,0 %.
- Taux d'administration des trois fonctions publiques par région : **68 agents civils pour 1 000 habitants** (métropole et DOM). FPE 29 pour 1 000 ; FPT 23 pour 1 000 ; FPH 15 pour 1 000. Île-de-France (20 % de la population) : 21 % des agents civils des trois fonctions publiques (en métropole), dont FPE : 24 %, FPT : 20 % et FPH : 17 %.
- **Femmes : 60 % des effectifs des trois fonctions publiques en 2009 ; FPE 52 % ; FPT 60 % ; FPH 77 %** ; elles occupent **21 % des emplois de direction dans la FPE**, 18 % dans la FPT et 40 % dans la FPH.
- FPE : 58 % des cadres et professions intellectuelles de la FPE sont des femmes ; **17 % des femmes titulaires sont à temps partiel**, contre 3 % des hommes.

Recrutements

- Concours externes et assimilés FPE en 2009 : **30 317 recrutements** (87 % par concours externes).
- Niveau des personnes recrutées dans la FPE : **50 % en catégorie A ont bac +4 et plus** (niveau requis : bac +3) ; **55 % en B ont bac +3 et plus** (niveau requis : bac) ; **3 % en C ont bac +5** (niveau requis : BEPC).

Mobilité et parcours professionnels

- Mobilité des titulaires de la FPE (2008-2009) : **5,2 % géographique** (changement de département de fonction) ; **2,2 % catégorielle** (changement de catégorie socioprofessionnelle) ; **7,2 % statutaire** (n'exerçant pas leur activité dans leur administration d'origine fin 2009) ; **0,6 % structurelle** (changement de ministère 2008-2009).
- **Concours internes et assimilés : 15 422 lauréats** en 2009 dans la FPE.

Pour en savoir plus : Rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2010-2011, Titre II Faits et chiffres, disponible sur www.ladocumentationfrancaise.fr

Formation et temps de travail

- **Formation : 9,0 jours en moyenne**, dont 3,9 de formation professionnelle. Hors Éducation, A : 4 jours de formation professionnelle ; B : 5,2 jours ; C : 2,2 jours.
- Formation des agents des ministères en 2008 : **4 milliards d'euros** (dont 2,3 milliards d'euros à l'Éducation nationale), soit 6,8 % de la masse salariale.
- Compte épargne-temps : au 31 décembre 2009, 31,4 % des agents de l'État éligibles au dispositif disposent d'un CET. 28,8 % d'entre eux ont racheté 15,7 jours en moyenne. 3,9 % ont versé 21 jours en moyenne au régime additionnel de la fonction publique (RAFP). Sur deux ans (2008/2009), 11,2 % ont pris 11 jours de congé issus de leur CET. Il reste 17,1 jours en moyenne sur les comptes fin 2009.

Rémunérations

- Salaire mensuel moyen net en 2009 : **FPE 2 377 euros ; FPT 1 830 euros ; FPH 2 156 euros**. Secteur privé (2008) : 2 069 euros.
- FPE (2008-2009) : salaire moyen par tête (SMPT) +2,0 % en euros constants ; rémunération moyenne nette des personnes en place deux années de suite (RMPP) +3,5 % en euros constants. FPT (2008-2009) : SMPT +3,1 % en euros constants ; RMPP +3,2 % en euros constants (2008-2009). FPH (2008-2009) : SMPT -0,2 % en euros constants ; RMPP (2008/2009) + 1,7 % en euros constants.
- GVT positif : +2,0 % en euros courants (2009/2008).
- Dispersion des évolutions de traitement indiciaire brut dans la FPE (2005-2009) : 8,2 % des agents ont connu une évolution de traitement inférieure à l'inflation (6,2 % hors tabac) ; la moitié, supérieure à 13,0 % ; 10 % des agents supérieure à 22,9 %.
- Évolution moyenne annuelle du traitement indiciaire : +3,5 % en euros courants et +1,9 % en euros constants (agents à temps complet en métropole présents en 2005 et 2009).
- Évolution moyenne de la grille indiciaire (ITB-GI) : +0,9 % en 2010/2011.
- Point fonction publique : +0,7 % en moyenne en euros courants en 2010/2009. Progression moyenne prévue en euros courants en 2011 : +0,25 %.

Dépenses de personnel

- **Budget de l'État en 2010 : 322,8 milliards d'euros**.
- Dépenses de personnel de l'État en 2010 : **36,5 % du total des dépenses du budget de l'État** (nettes des remboursements et dégrèvements d'impôts), soit **117,8 milliards d'euros** (6,1 % du PIB), dont 70,5 milliards d'euros de rémunérations d'activité et 47,3 milliards d'euros de cotisations et prestations sociales. **Pensions civiles, militaires et d'ouvriers d'État en 2010 : 46,8 milliards d'euros** (dépenses annexes du titre 2).
- **Action sociale ministérielle : 566,6 millions d'euros** : restauration : 122,3 ; logement : 180,4 ; famille vacances : 99 ; mutuelles, associations : 83,8 ; prévention, secours : 47,8 ; autres : 33,3 (LFI 2011). **Action sociale interministérielle : 138,3 millions d'euros** (crédits de paiement, LFI 2011).

Relations professionnelles

- **Élections professionnelles aux comités techniques dans les trois fonctions publiques** (derniers résultats 2011) : sur la base des 2 603 202 suffrages exprimés, la CGT recueille 25,44 % des voix, la CDFP 19,10 %, Force ouvrière 18,08 %, l'UNSA 9,32 %, la FSU 8,21 %, Solidaires 6,59 %, la CFTC 3,99 %, la CGC 2,86 %, la FA-FPT 2,50 % et SA-FTP 0,28 %. Les syndicats non affiliés recueillent 2,89 % des suffrages. **FPE (2011)** : FO : 16,61 % ; FSU : 15,84 % ; CGT : 15,82 % ; CDFP : 14,56 % ; UNSA : 13,98 % ; Solidaires : 8,62 % ; CGC : 5,20 % ; CFTC : 3,87 % ; FGAF : 1,47 % ; non affiliés : 4,03 %.
- En 2010, 1 851 083 jours ont été perdus pour fait de grève au sein de la FPE.

Retraite

- **FPE : 56 157 nouvelles pensions de retraite** attribuées en 2010 à des titulaires, 13 077 à des militaires, 1 511 à des ouvriers d'État, 28 799 à des titulaires de la FPT et 25 128 à des titulaires de la FPH (hors médecins hospitaliers).
- Âge moyen d'entrée en paiement de la pension en 2010 : **59,6 ans pour les titulaires de la FPE**, 45 ans pour les militaires, 58,7 ans pour les ouvriers d'État, 59,4 ans pour les titulaires de la FPT et 56,5 ans pour les titulaires de la FPH (hors médecins hospitaliers).
- Au 31 décembre 2010, **2,5 millions de pensions de droit direct** étaient en paiement au Service des retraites de l'État, à la CNRACL et au FSPOEIE.
- Montant moyen mensuel des pensions de droit direct au 31 décembre 2010 versées par le Service des retraites de l'État : **2 007 euros pour les pensions civiles** (hors pensions de La Poste et France Télécom) ; 1 674 euros pour les pensions militaires. Montant moyen versé par la CNRACL : **1 217 euros** pour les anciens agents de la FPT et **1 303 euros** pour ceux de la FPH (hors médecins hospitaliers).